CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé
Adresse Rue Reine Astrid 49/10
B-4100 Boncelles
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be

655-INSP

P.V. N° JRO-BTD-12-09-25-35763-CP

Date de visite : 12/09/2025

1re visite

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.5)

Objet	**Habitation**	Maison
	Adresse	Lutremange 27A, 6600 Bastogne
	Proprietaire	[redacted]
	Demandeur	Idem (proprietaire)
	Téléphone	[redacted]
	A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	6.5 - Contrôle périodique 8.2.2 - Date d'installation après sept '81
Installation	**Tension actuelle**	3N400V
	Code EAN	Non communiqué
	Protection générale	20 A
	Qté tableaux	2
	Qté circuits	12 + 8
	Câble compteur-tableau	EXVB 4 x10mm^2
	Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)	• 40A / 300 mA
	Diff. suppl. ≤ 30 mA (DDRS)	• 40A / 30mA • 40A / 30mA

Mesures

Résistance de dispersion de prise de terre	Isolement général par rapport à la PDT	Appareil utilisé
12.3Ω	**4.81MΩ**	**MES010 METREL MI 3100**

Critères		Critères	
1 . Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	7 . Appareillage fixe et à poste fixe	OK
2 . Isolement général par rapport à la PDT	OK	8 . Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK
3 . Continuité de terre	OK	9 . Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK
4 . Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	17 . Documents, études techniques, analyses de risques.	OK
5 . Protection contre contacts directs	OK	18 . Risques liés à un incendie.	OK
6 . Protection contre contacts indirects	OK	19 . Installation de production d'énergie privée.	OK

CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé
Adresse Rue Reine Astrid 49/10
B-4100 Boncelles
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be

655-INSP

P.V. N° JRO-BTD-12-09-25-35763-CP

Date de visite : 12/09/2025

CONFORME

Installation conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.

Schémas unifilaires et plans de position contrôlés conformes, datés et signés

Installation à faire de nouveau contrôler avant le **12/09/2050**	25 ans après émission du rapport conforme
Renforcement de puissance du raccordement au réseau public autorisé	(maximum : / Nouvelle tension :)
Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ?	Non

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur

Jean-Charles Roufosse
0472 36 58 15

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Économie Direction générale de l'Énergie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Économie Direction générale de l'Énergie par CERTIGREEN test.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. Enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des Affaires économiques, Direction générale de l'Énergie de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.

Photos annexes

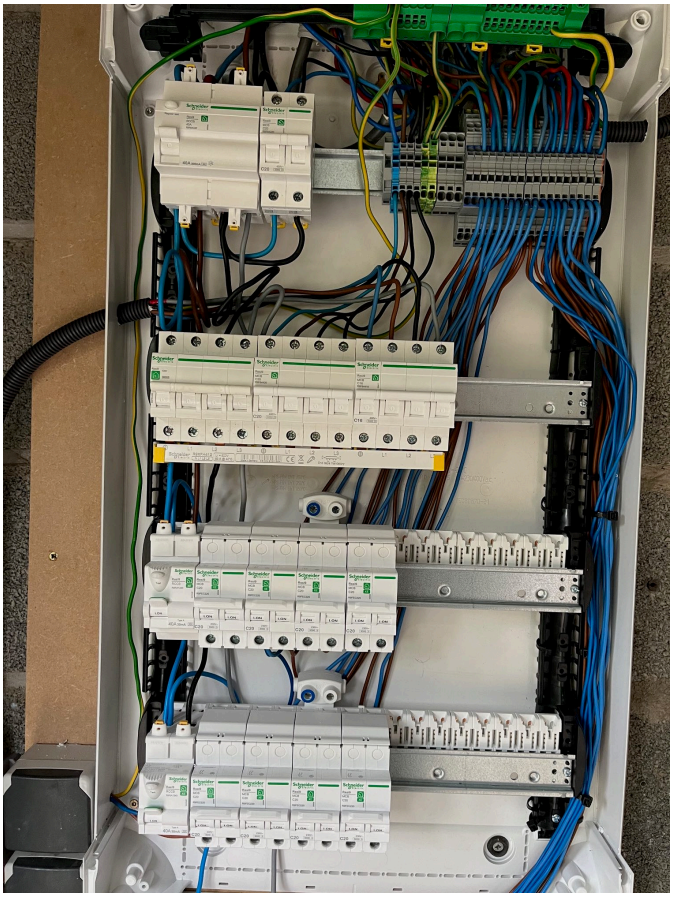

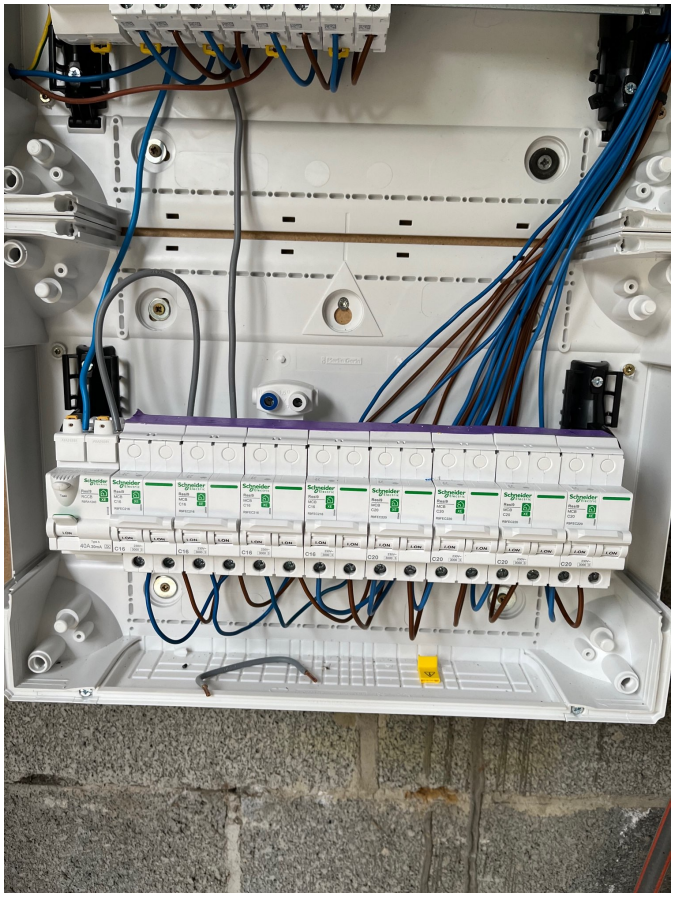

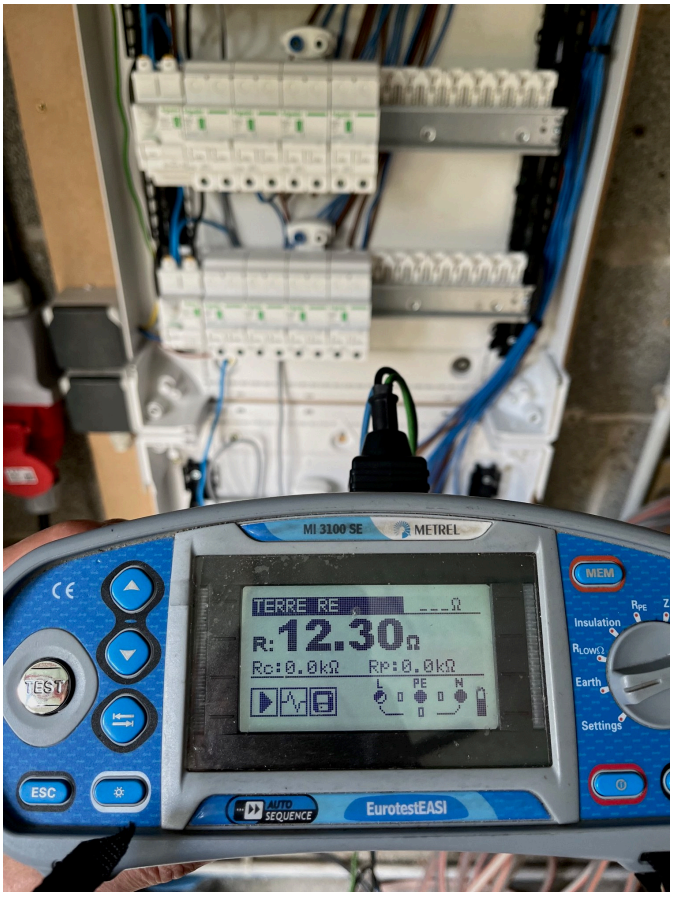
MI 3100 SE
METREL
TERRE RE
R: 12.30Ω
Rc:0.0kΩ Rp:0.0kΩ
L PE N
MEM
Insulation
Earth
Settings
TEST
ESC
AUTO SEQUENCE
EurotestEASI